

Votants : 73
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 janvier 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 janvier 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 janvier 2019

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN DE BERNEGOUÉ POUR SON PROJET DE REFECTION DE LA TOITURE DU FOYER RURAL

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Jacques BROSSARD à Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Fabrice DESCAMPS à Elmano MARTINS, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Michel HALGAN à Sylvie DEBOEUF, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOUR à Marcel MOINARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Rose-Marie NIETO à Anne-Lydie HOLTZ, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Alain PIVETEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 JANVIER 2019

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN DE BERNEGOUE POUR SON PROJET DE REFECTION DE LA TOITURE DU FOYER RURAL

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 10 décembre 2018 approuvant l'avenant n°1 au règlement du PACT,

Vu la délibération du 26 novembre 2018 de la Commune de Saint-Martin de Bernegoue adoptant le plan de financement de l'opération : « Réfection de la toiture du Foyer rural ».

La commune de Saint-Martin de Bernegoue a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 2 462,40 euros au titre du PACT pour son projet de : « Réfection de la toiture du Foyer rural ». Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 24 624 euros hors taxe. La CAN est sollicitée avec l'appui financier du PACT à titre complémentaire, avec un autofinancement communal, de 4 924,80 euros.

Ce projet permettra la réfection totale de la toiture du foyer rural qui sert de salle des fêtes. Ainsi, est prévu l'isolation des combles perdus et le remplacement des dalles de plafond.

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT aux enjeux de modernisation d'équipements ou de matériels communaux améliorant les conditions d'accueil des usagers du service public.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 2 462,40€ au titre du PACT à la Commune de Saint-Martin de Bernegoue,
- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1

Jérôme BALOGE

Président

Département des Deux-Sèvres
COMMUNE
DE
SAINT MARTIN DE BERNEGOUÉ

Nombre de membres du Conseil Municipal
 En exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 26 novembre 2018
 Date de convocation : 21 novembre 2018

Le 26 novembre 2018, à 18 h 45 le Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur la convocation qui lui a été adressée par M. Jean-Martial FREDON, Maire, le 21 novembre.

Etaient présents : MM. Francis BEAUMONT, Jérôme CLARCK, Pascal CLERJEAU, Jean-Martial FREDON, Philippe LAIDET, Dominique MAURILLE, Pascaline MICHELET, Ludovic MOREAU, Jean-François MOTARD, Frédéric NOURRIGEON, Annie RIVAUULT, Marie-José ROUILLON.

Absents excusés :

M. Emmanuel LAIDET,
 Mme Sandrine LONGEAU a donné pouvoir à Jean-Martial FREDON.

Frédéric NOURRIGEON est nommé secrétaire de séance.

D181126-01 – RÉFECTION À L'IDENTIQUE DE L'INTÉGRALITÉ DE LA COUVERTURE EN TUILES ET ZINGUERIE DU FOYER RURAL, ISOLATION DES COMBLES PERDUS ET REMPLACEMENT DES DALLES DE PLAFOND

Lors de la séance de conseil du 12 octobre, les conseillers ont retenu les devis des entreprises LLS et ISO INTER concernant la réfection de la toiture du Foyer Rural.

Ces travaux sont nécessaires et urgents puisque plusieurs épisodes d'infiltrations d'eau ont endommagé sérieusement le plafond de la salle du Foyer rural. Les deux entreprises interviennent simultanément.

Après avoir constaté la dégradation du faux-plafond de ladite salle, il a été demandé un devis de remplacement des dalles à l'entreprise qui avait procédé à la rénovation en 2012.

Suite à l'approbation de ce devis par le Conseil municipal et afin de mener à bien ce projet, pour une petite commune de 793 habitants, nous pouvons solliciter trois subventions auprès de :

- l'Etat sous la forme d'une DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),
- du Département au titre de CAP 79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité),
- de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire).

Réfection totale de la toiture, isolation des combles perdus et remplacement des dalles de plafonds.

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Réfection toiture	20 482.00 €	Etat - DETR	9 849.60 €	Sollicitée
Isolation des combles	1 360.00 €	Département - CAP 79	7 387.20 €	Sollicitée
Remplacement dalles de plafonds	2 782.00 €	CAN - PACT	2 462.40 €	Sollicitée
		Auto financement	4 924.80 €	
	24 624.00 €		24 624.80 €	

24 624.80 € Réception en préfecture
 079-217902733-20181203-D181126-01-DE
 Date de télétransmission : 03/12/2018
 Date de réception préfecture : 03/12/2018

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20190201-C05-01-2019-DE
 Date de télétransmission : 06/02/2019
 Date de réception préfecture : 06/02/2019

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT, aux enjeux de :
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Les travaux pourraient débuter courant janvier 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de :

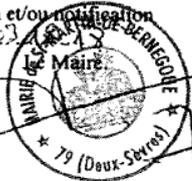
SOLLICITER les trois subventions susmentionnées,
ADOPTER le projet tel que présenté et arrêter les modalités de financement,
PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2019,
AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme en Mairie, le 26 novembre 2018.*

Le Maire,

Jean-Maximilien FREDOUX


Délibération rendue exécutoire
par publication et/ou notification
à compter du 03/12/2018

[Signature]


Accusé de réception en préfecture
079-217902733-20181203-D181126-01-DE
Date de télétransmission : 03/12/2018
Date de réception préfecture : 03/12/2018

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190201-C05-01-2019-DE
Date de télétransmission : 06/02/2019
Date de réception préfecture : 06/02/2019